



A L'ATTENTION DU CONSEIL FEDERAL

Prise de position du Surveillant des prix  
concernant les  
besoins financiers 2011 – 2014 de la SSR  
(Bericht Finanzbedarf 2011-2014 vom 24.11.2009)  
et recommandation concernant le niveau de la  
redevance de réception radio télévision

Berne, le 6 mai 2010



## Sommaire

1. Introduction .....	3
1.1. Remarques générales.....	3
1.2. Compétence du Surveillant des prix .....	3
1.3. Besoins financiers de la SSR.....	3
2. Efficience de la SSR et comparaison avec d'autres diffuseurs.....	4
3. Remarques générales sur l'analyse .....	5
4. Appréciation du passé .....	7
4.1. Années 2006 à 2008 – Comparaison entre chiffres planifiés et chiffres effectifs.....	7
4.2. Evolution des charges de personnel 2004-2008 et de l'indice des salaires....	9
4.3. Evolution des charges de production 2004-2008 et de l'indice des prix à la consommation .....	10
5. Examen du plan financier 2011-2014.....	10
5.1. Redevances .....	10
5.1.1. Potentiel de redevances supplémentaires lié aux exonérés.....	11
5.1.2. Potentiel de redevances supplémentaires lié aux payeurs.....	11
5.1.3. Potentiel de recettes supplémentaires lié à l'encaissement .....	12
5.2. Recettes de publicité et de parrainage .....	12
5.2.1. Potentiel de recettes publicitaires lié à la révision de l'ORTV.....	13
5.3. Assainissement de la Caisse de pension .....	14
5.3.1. Rapport de AON Consulting.....	15
5.4. Reconstitution des fonds propres .....	15
5.4.1. Expertise des professeurs M.Boemle / R.Volkart .....	17
5.5. Coûts de Swissinfo .....	17
6. Remarques finales et recommandation.....	18



## 1. Introduction

### 1.1. Remarques générales

L'OFCOM a fait parvenir à la Surveillance des prix le 15 décembre 2010 pour prise de position au sens de l'art. 14 LSPR et de l'art. 70 al. 3 LRTV les indications de la SSR concernant ses besoins financiers pour les années 2011 à 2014 (Bericht an das UVEK vom 24.11.2009 Finanzbedarf SRG SSR Idée suisse 2011 - 2014). Pour l'établissement de la présente prise de position, le Surveillant des prix s'est basé sur le rapport précité, les rapports d'activité de la SSR, les renseignements complémentaires demandés à la SSR, le rapport du Contrôle fédéral des finances (CDF) à l'intention du DETEC « Examen de la situation financière et de l'efficacité de SRG SSR idée suisse » du 29 mars 2006. Dans ce cadre, il a aussi pris connaissance du rapport de AON Consulting à l'OFCOM « Finanzbedarf der SRG für ihre Pensionskasse » du 9 avril 2010 ainsi que de l'expertise des professeurs Max Boemle et Rudolf Volkart « Betriebswirtschaftlich notwendige Eigenkapitalausstattung im Fall der SRG SSR idée suisse » du 16 avril 2010. En outre, la Surveillance des prix a pris connaissance de la lettre du Syndicat suisse des mass media SSM du 5 mai 2010.

L'analyse porte uniquement sur les besoins financiers de la SSR. La part de la redevance attribuée aux tiers (diffuseurs privés, Billag, OFCOM, etc.) n'est pas examinée.

### 1.2. Compétence du Surveillant des prix

La SSR est une entreprise média de droit privé puissante sur le marché dont les redevances sont soumises à l'approbation du Conseil fédéral. Selon l'art. 14 LSPr (RS 942.20), le Surveillant des prix dispose d'un droit de recommandation dès lors qu'une autorité législative ou exécutive de la Confédération, d'un canton ou d'une commune est compétente pour décider ou approuver une augmentation de prix proposée par les parties à un accord en matière de concurrence ou par une entreprise puissante sur le marché. Selon l'alinéa 2 de l'article précité, l'autorité mentionne l'avis du Surveillant des prix dans sa décision. Si elle s'en écarte, elle s'en explique. Dans l'affaire présente, la compétence du Surveillant des prix est en outre précisée à l'art. 70, alinéa 3 de la Loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) du 24 mars 2006 (RS 784.40) « Le Conseil fédéral tient compte des recommandations du Surveillant des prix. S'il s'en écarte, il publie les motifs de sa décision ».

### 1.3. Besoins financiers de la SSR

L'art. 29, al. 3 de la concession SSR prévoit que tous les quatre ans, la SSR peut faire valoir de nouveaux besoins financiers et demander au Conseil fédéral une adaptation des redevances de réception. Pour établir ses besoins financiers nets, la SSR distingue, conformément aux recommandations du Contrôle des finances, les coûts supplémentaires et leur financement.



Pour la période 2011-2014, le **financement supplémentaire annuel requis par la SSR**, par rapport à l'année de référence 2009, est de :

Fr. 62 mios pour le maintien des prestations actuelles  
Fr. 20 mios pour l'amélioration qualitative des prestations  
Fr. 72 mios pour la reconstitution des fonds propres,  
Fr. 14 mios pour les charges financières supplémentaires liées à la hausse de l'endettement  
Fr.168 mios au total.

Pour couvrir les besoins de Fr. 168 mios, la SSR prévoit les sources de financement suivantes, soit :

Fr. 56 mios dégagés à la croissance ordinaire des recettes (redevances et publicité)  
Fr. 58 mios liés à la mise en œuvre d'économies  
Fr.114 mios au total.

La différence de Fr. 54 mios représente le manque de financement ou les besoins financiers nets de la SSR, qui peuvent - selon la SSR - être couverts :

- par une hausse de la redevance de réception, mais aussi
- par des mesures étatiques induisant une hausse des recettes commerciales (publicité, parrainage),
- par une hausse des contributions pour les prestations de la SSR destinées à renforcer la présence de la Suisse à l'étranger, telles que celles de SwissInfo par exemple,
- par la prise en charge des coûts d'exonération de la redevance de réception des bénéficiaires de rentes complémentaires.

## 2. Efficience de la SSR et comparaison avec d'autres diffuseurs

Lors de l'analyse des besoins financiers SSR, l'efficience de l'entreprise, consistant à déterminer si l'entreprise a utilisé ses ressources de manière économique, devrait être aussi examinée. Une telle enquête nécessiterait d'avoir beaucoup de temps à disposition et demanderait davantage d'approfondissements. En l'occurrence, les conditions n'étaient pas remplies.

Toutefois, afin de se faire une idée de l'efficacité de l'entreprise, elle a demandé à la SSR si elle disposait de benchmarks. Hormis l'étude du CDF<sup>1</sup>, la SSR a répondu ne disposer d'aucune analyse comparative internationale. Selon l'entreprise, en raison de la complexité de l'organisation et des particularités du service public (langues, population), une telle étude demanderait des ressources considérables pour identifier les paramètres permettant de tirer des conclusions concrètes, applicables et non biaisées.

---

<sup>1</sup> Au niveau international, comparaison des parts de marché, du prix de la redevance, du coût par organisme en fonction de la population, etc. et au niveau national, comparaison entre les unités d'entreprise de la SSR resp. entre les programmes. Aucune comparaison n'a été faite avec les diffuseurs privés



Le CDF n'a fait aucune comparaison avec les diffuseurs suisses. Il a toutefois effectué quelques comparaisons en matière de salaires<sup>2</sup> et de conditions de travail de la SSR avec les autres secteurs de médias. Par rapport au marché régional, les salaires de SR DRS, Swis-sinfo et RSR avaient tendance à être inférieurs au marché tandis que pour SF DRS et RTSI, la majorité des salaires était supérieure à la moyenne de la branche.

Afin de pouvoir se faire une idée et en étant totalement consciente des différences existantes en matière de mandats et de programmes respectivement de taille des entreprises, la Surveillance des prix a effectué quelques comparaisons très brutes entre les trois unités d'entreprise de la SSR (moyenne 2005 TSR, RTSI, SF DRS) et cinq diffuseurs privés de télévision en Suisse (moyenne 2007 Léman bleu, Tele Ticino, TeleBärn, Tele M1, Tele Basel) concernant les charges d'exploitation totales, les charges de personnel et les charges de programme et de production, cela par personne respectivement par minute de diffusion.

	<i>Moyenne 5 TV régionales 2007</i>	<i>Moyenne 3 UE SSR 2005</i>	<i>Rapport SSR / TV rég.</i>
Personnel - (collaborateurs fixes)	41	872	21.1
<b>Coût par personne</b>			
<i>Charges de personnel</i>	71'148	131'627	1.9
<i>Charges d'exploitation totales</i>	127'637	399'978	3.1
<b>Coût par minute de production propre</b>			
<i>Charges d'exploitation totales</i>	201.88	2'024	10.0
<i>Charges de programme et production</i>	53.05	1'046	19.7

Ainsi, considérées par personne, les charges de personnel sont près du double à la SSR et les charges d'exploitation totales sont plus de trois fois supérieures. Dans cette comparaison par personne, il y a lieu d'être conscient que la moyenne du personnel employé dans les unités de la SSR est plus de vingt fois supérieure à celle des diffuseurs privés. La comparaison par minute de diffusion des charges d'exploitation totales respectivement des charges de programmes et de production montre des écarts encore plus importants entre la SSR et les diffuseurs et reflète le mandat différent de la SSR par rapport à celui des diffuseurs privés. Considérées par minute de production propre, les charges d'exploitation totales sont dix fois supérieures à la SSR et les charges de programmes et de production près de vingt fois supérieures.

Ce genre de comparaison est certes problématique. Toutefois, elle peut servir comme indication très brute sur la situation.

### 3. Remarques générales sur l'analyse

L'appréciation de la Surveillance des prix porte sur l'examen de la plausibilité des besoins financiers nets requis par la SSR et dès lors aussi sur l'évolution planifiée des charges et des recettes. La Surveillance des prix s'est penchée sur des postes importants comme les char-

---

<sup>2</sup> Rapport du CDF, p. 132



ges de salaires, les charges de programmes et de production de même que sur les recettes de redevances et recettes de publicité et de parrainage mais aussi sur les coûts liés à l'assainissement de la caisse de pension, sur la question de la reconstitution des fonds propres.

La SSR estime à plus de 80 millions de francs supplémentaires par année le coût du maintien et de l'amélioration des prestations. En outre, 72 millions de francs sont destinés à la reconstitution des fonds propres, en liaison avec le déficit avéré de Fr. 79 millions en 2008 et celui de Fr. 56 millions budgété pour 2009<sup>3</sup>. Sans vouloir approfondir la nécessité des diverses prestations fournies par la SSR, qui relève principalement de la politique des médias et qui résulte, dans la mesure du cadre légal de la concession, du propre choix de la SSR, la question se pose quand même quant à leur développement futur, cela au vu des déficits précités et planifiés pour les prochaines années. Avec 462 millions, la redevance radio et télévision se situe parmi les plus élevées en Europe. Dès lors, sous peine d'un relèvement quadriennal à venir de la redevance, cela au vu aussi du renchérissement spécifique et continu à la branche des médias, il y a lieu de se poser la question quant à l'ampleur du service public, son développement futur et aux choix éventuels à faire à l'avenir. Nous invitons dès lors le Conseil fédéral – à côté des réflexions financières basées sur la situation actuelle de la desserte – à procéder à une évaluation de l'ampleur et du contenu du service public, notamment en raison du développement dans le secteur privé. Les intérêts des sociétés privées (éditeurs, chaînes), qui ne peuvent s'appuyer sur un revenu fixe telle que la redevance, sont, à titre d'exemple, en concurrence avec la SSR sur le marché du travail en ce qui concerne les conditions de travail et les salaires des employés. Or, des différences trop grandes pourraient conduire à une distorsion de la concurrence. En outre, on peut aussi se poser la question de savoir si l'offre globale en Suisse n'est pas trop volumineuse et si – à titre d'exemple – une desserte équitable doit automatiquement avoir comme conséquence la diffusion d'un nombre de programmes quasiment identiques dans les différentes régions de Suisse.

Dans le cadre de ce rapport, à côté des critiques et remarques à l'encontre des chiffres planifiés par la SSR, l'appréciation de la Surveillance des prix porte aussi sur les recettes supplémentaires potentielles liées d'une part, à la libéralisation en matière de publicité et de parrainage - momentanément refusée à la SSR, mais sur laquelle le Conseil fédéral devrait se prononcer lors de l'examen des redevances – et d'autre part, en matière de redevances, à la prise en compte du nombre adéquat de tous ceux soumis à l'obligation de s'acquitter de la redevance (privés, entreprises). La Surveillance des prix donne aussi son point de vue quant aux charges qui devraient, à son point de vue, ne plus être imputées aux redevances. Nous pensons plus particulièrement ici aux bénéficiaires de rentes complémentaires exonérés de la redevance de réception ainsi qu'aux émissions et programmes de radio et de télévision destinés à assurer la présence de la Suisse à l'étranger.

Le financement des radiodiffuseurs de service public respectivement l'étendue de leurs prestations est l'objet de discussions dans plusieurs pays. A titre d'exemple, la BBC, sous pression du gouvernement, a été contrainte de réduire son budget et par voie de conséquence ses prestations.

---

<sup>3</sup> Lors de l'analyse, nous ne disposons pas encore des chiffres effectifs de l'exercice 2009, qui ont été présentés, dans une version brute et notamment sans rapport annuel, lors de la conférence de presse annuelle de la SSR du 27 avril dernier..



## 4. Appréciation du passé

### 4.1. Années 2006 à 2008 – Comparaison entre chiffres planifiés et chiffres effectifs

Le rapport Finanzbedarf 2007-2010 a été à la base de la dernière adaptation des redevances intervenue le 1<sup>er</sup> avril 2007. Une comparaison est aujourd'hui possible entre les chiffres planifiés présentés dans ce rapport pour les années 2006, 2007 et 2008 et les chiffres effectifs de ces exercices. Ces exercices se sont soldés par des déficits effectifs de Fr. 22,5 mios, Fr. 18.5 mios et Fr. 79.1 mios<sup>4</sup>.

**Du côté des produits, par rapport aux planifications** effectuées pour ces années, les **montants effectifs** se sont révélés supérieurs en moyenne de Fr. 28 mios, comme on le voit dans le tableau suivant.

Produits	2006			2007			2008		
	plan	réel	dif.r-p	plan	réel	dif.r-p	plan	réel	dif.r-p
Redevance Radio	409.8	411.8	2.0	408.2	407.8	-0.4	407.8	406.3	-1.5
Redevance TV	701.0	704.3	3.3	700.3	714.3	14.0	701.6	722.6	21.0
<b>Total redevances</b>	<b>1'110.8</b>	<b>1'116.1</b>	<b>5.3</b>	<b>1'108.5</b>	<b>1'122.1</b>	<b>13.6</b>	<b>1'109.4</b>	<b>1'128.9</b>	<b>19.5</b>
Recettes publicitaires	269.0	268.0	-1.0	280.7	271.4	-9.3	289.3	259.4	-29.9
Parrainage	53.3	59.1	5.8	54.4	59.5	5.1	56.0	65.7	9.7
<b>Recettes de programme</b>	<b>19.7</b>	<b>29.0</b>	<b>9.3</b>	<b>20.4</b>	<b>32.5</b>	<b>12.1</b>	<b>20.1</b>	<b>36.0</b>	<b>15.9</b>
Recettes commerciales	342.0	356.1	14.1	355.5	363.4	7.9	365.4	361.1	-4.3
Contributions	6.9	8.7	1.8	22.4	18.1	-4.3	23.6	19.4	-4.2
<b>Autres recettes</b>	<b>56.4</b>	<b>66.3</b>	<b>9.9</b>	<b>55.3</b>	<b>66.2</b>	<b>10.9</b>	<b>57.0</b>	<b>71.2</b>	<b>14.2</b>
Recettes diverses	63.3	75.1	11.8	77.7	84.3	6.6	80.6	90.6	10.0
Erlösminderungen	0.0	-0.8	-0.8		-0.6	-0.6		0.0	0.0
<b>Total produits</b>	<b>1'516.1</b>	<b>1'546.5</b>	<b>30.4</b>	<b>1'541.7</b>	<b>1'569.2</b>	<b>27.5</b>	<b>1'555.4</b>	<b>1'580.6</b>	<b>25.2</b>

L'examen par position montre que les suppléments de recettes par rapport à la planification proviennent principalement des redevances, du parrainage, des recettes de programmes et des autres recettes. Malgré un recul des recettes publicitaires de près de Fr. 30 mios, l'année 2008 présente encore un supplément de produits de Fr. 25.2 mios par rapport au plan. Or, comme on l'a vu ci-avant, malgré des recettes supérieures à celles planifiées, ces années se révèlent, selon les chiffres présentés par la SSR, toutes déficitaires.

**Du côté des charges**, la comparaison entre planification et chiffres réels ne peut pas vraiment être faite par position étant donné que pour la planification, les charges sont réparties entre maintien et amélioration des prestations, le maintien des prestations se divisant res-

<sup>4</sup> Lors de l'analyse, nous ne disposons pas encore des chiffres effectifs de l'exercice 2009, qui ont été présentés, dans une version brute et notamment sans rapport annuel, lors de la conférence de presse annuelle de la SSR du 27 avril dernier.



pectivement entre prestations de base, complémentaires, etc., et l'amélioration des prestations se répartissant par produit.

Le rapport Finanzbedarf 2007-2010 fait la distinction entre besoins financiers et plan d'économie. Dès lors, pour effectuer la comparaison avec les charges d'exploitation effectives, qui comprennent l'impact du plan d'économie, celles-ci doivent être déduites des besoins financiers planifiés (cf. tab. ci-dessous).

#### Finanzbericht 2007 – 2010

(mios frs)	2006	2007	2008
Total Mittelbedarf	1575.3	1611.1	1662.6
Sparen / Verzichten	-2	-13.5	-41
Mittelbedarf (net)	1573.3	1597.6	1621.6

Le tableau suivant montre les différences entre charges d'exploitation effectives résultant des exercices 2006-2008 et les charges planifiées (Mittelbedarf net).

(mios frs)	2006	2007	2008
Mittelbedarf net (plan)	1'573.3	1'597.6	1'621.6
Betriebsaufwand (réel)	1'577.5	1'587.8	1'652.9
Différence (réel-plan)	4.2	-9.8	31.3

Par rapport à la planification, les charges d'exploitation réelles se sont avérées inférieures d'environ Fr. 10 mios en 2007 mais par contre supérieures de plus de Fr. 31 mios en 2008.

Comme on le voit dans le tableau suivant, compte tenu des recettes supplémentaires respectivement des charges inférieures ou proches par rapport aux chiffres planifiés, les années 2006 et 2007 se sont révélées bien meilleures que le plan, en dégagant un surplus de plus de Fr. 26.2 mios resp. de Fr. 37 mios. Par contre, l'année 2008 se solde par un manque de Fr. 6.1 mios par rapport au plan, cela en raison principalement de charges effectives supérieures de Fr. 31.3 mios par rapport au plan.

(en mios frs)	2006			2007			2008		
	plan	réel	r-p	plan	réel	r-p	plan	réel	r-p
Einnahmen/Betriebsertrag	1516.1	1546.5	30.4	1541.7	1569.2	27.5	1555.4	1580.6	25.2
Mittelbedarf / Betriebsaufw.	1573.3	1577.5	4.2	1597.6	1587.8	-9.8	1621.6	1652.9	31.3
Total diff. r-p			26.2			37.3			-6.1

En d'autres termes, on peut considérer que les montants résultant des économies de coûts respectivement des suppléments de recettes intervenus en 2007 par rapport au plan n'ont pas été mis en réserve mais dépensés en 2008.

Ainsi, comme on le voit dans le tableau ci-après, le poste Productions de tiers et commandes, qui représente plus de la moitié des charges de programmes et de production, a augmenté de plus de 20 Fr. mios en 2008 par rapport à la moyenne des années précédentes.



(mios de frs)	2004	2005	2006	2007	2008
Productions de tiers et commandes	322.1	338.5	340.8	337.5	358.2

Dans son rapport Finanzbedarf 2011-2014 (p. 22 ss), la SSR explique les écarts entre le plan financier 2007-2010 et la réalité 2008 par des surcoûts d'environ 50 mios dans les charges (caisse de pension, télétexte, Euro 2008, HDTV, etc.) respectivement des diminutions de recettes (publicité, autres recettes, etc.) non prévus dans le plan financier. Hormis le recul des recettes de publicité, les explications de la SSR ne contredisent pas nos constatations concernant les écarts entre plan et réalité pour l'année 2008, et en particulier la forte augmentation des dépenses. La SSR compare l'exercice 2008 avec son budget corrigé suite à la décision du Conseil fédéral. Ainsi, ce budget ne comprend plus en particulier l'assainissement de la caisse de pension. Au contraire, notre comparaison prend en considération les chiffres planifiés de la SSR, sans modification. Ainsi, pour 2008, malgré le recul de la publicité, les recettes effectives sont supérieures de Fr. 25 mios par rapport au plan. Quant aux charges, sans correction du montant pour l'assainissement de la caisse de pension, les charges effectives sont supérieures de plus de Fr. 30 mios par rapport au plan.

#### 4.2. Evolution des charges de personnel 2004-2008 et de l'indice des salaires

Ainsi qu'on le voit dans le tableau ci-après, les charges de personnel ont progressé de plus de plus de Fr. 20 mios en 2007 et en 2008. La hausse est due en grande partie aux salaires.

(mios de frs)	2004	2005	2006	2007	2008
Salaires	482.7	485.2	489.5	500.5	520.6
Allocations	29.5	29.7	29.4	29.8	30.8
Prestations sociales	104.7	84.2	81.9	105.8	112.0
Autres frais de personnel	24.5	29.0	30.9	31.0	30.5
Total Charges de personnel	641.4	628.1	631.7	667.1	693.9

Entre 2004 et 2008, l'évolution des charges de personnel au total respectivement des salaires a été plus forte que l'indice général des salaires, comme le montre le tableau suivant.

	2004	2005	2006	2007	2008
Salaires	100.0	100.5	101.4	103.7	107.9
Total Charges de personnel	100.0	97.9	98.5	104.0	108.2
Indice des salaires nominaux	100.0	101.0	102.1	103.8	105.9

Par rapport à 2004, avec une hausse de 7.9 %, les salaires de la SSR sont de deux points supérieurs à l'indice des salaires nominaux (5.9 %).



### 4.3. Evolution des charges de production 2004-2008 et de l'indice des prix à la consommation

Malgré une diminution des frais de Location de liaison et de lignes de plus de Fr. 36 mios entre 2004 et 2008, les charges de programmes et de production dans leur ensemble ont progressé de plus Fr. 20 mios (Fr. 645.1 à Fr. 666.5 mios) durant le même laps de temps. La hausse est due principalement aux Productions de tiers et commandes, qui relativement stables entre 2004 et 2007, ont augmenté de Fr. 20 mios entre 2007 et 2008.

(mios frs)	2004	2005	2006	2007	2008	modif.07-08	
Indemnisation artistes et auteurs	61.4	64.1	62.0	61.7	66.7	5.0	8.1%
Droits d'auteur	112.2	98.9	112.5	99.0	116.8	17.8	18.0%
<b>Productions de tiers et commandes</b>	<b>322.1</b>	<b>338.5</b>	<b>340.8</b>	<b>337.5</b>	<b>358.2</b>	<b>20.7</b>	<b>6.1%</b>
Location de liaisons et de lignes	136.1	130.2	136.2	119.6	102.2	-17.4	-14.5%
Autres charges de progr. et production	6.8	8.3	10.2	9.4	10.5	1.1	11.7%
Variations des stocks de programme	6.5	-1.8	7.2	9.6	12.1	2.5	26.0%
<i>Total Charges programme et prod.</i>	<i>645.1</i>	<i>638.2</i>	<i>668.9</i>	<i>636.8</i>	<i>666.5</i>	<i>29.7</i>	<i>4.7%</i>

(indice)	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Productions de tiers et commandes</b>	100.0	105.1	105.8	104.8	<b>111.2</b>
Location de liaisons et de lignes	100.0	95.7	100.1	87.9	75.1
<b>Indice des prix à la consommation</b>	100.0	101.1	102.2	103.0	<b>105.5</b>

Comme on le voit dans le tableau ci-dessus, les Productions de tiers et commandes, qui avec Fr. 358 mios représentent plus de la moitié des Charges de programme et de production (Fr. 666 mios), ont augmenté de 11.2 % entre 2004 et 2008, soit le double du renchérissement général de 5.5 % intervenu durant la même période.

## 5. Examen du plan financier 2011-2014

### Côté recettes

#### 5.1. Redevances

(mios frs)	2004 r	2005 r	2006 r	2007 r	2008 r	2009 b	2010 p	2011 p	2012 p	2013 p	2014 p	augm.moy.
Redevance Radio	407.4	412.0	411.8	407.8	406.3	417.3	421.6	425.0	428.0	431.1	434.3	
Redevance TV	689.5	702.1	704.3	714.3	722.6	734.5	742.1	747.4	751.9	756.3	760.9	
<b>Total R+TV</b>	<b>1096.9</b>	<b>1114.0</b>	<b>1116.1</b>	<b>1122.1</b>	<b>1128.9</b>	<b>1151.8</b>	<b>1163.7</b>	<b>1172.4</b>	<b>1179.9</b>	<b>1187.4</b>	<b>1195.2</b>	
augm.par rap. 2009								20.6	28.1	35.6	43.4	31.9

Pour la période 2011 – 2014, la SSR planifie une hausse moyenne annuelle des redevances radio et télévision d'environ Fr. 32 mios par rapport à l'année 2009. Pour la période 2007-2010, la SSR avait planifié une hausse moyenne annuelle d'environ Fr. 2 mios par rapport à 2005, ce qui s'est révélé largement inférieur à la réalité. Les recettes de redevances ont été supérieures au plan de Fr. 9.6 mios en 2007 et Fr. 13.5 mios en 2008.



### 5.1.1. Potentiel de redevances supplémentaires lié aux exonérés

Depuis 2003, les bénéficiaires de rentes complémentaires sont exonérés de la redevance. De 114'000, les ménages exonérés sont passés à près de 200'000 aujourd'hui. Selon le rapport de la SSR, par rapport à la compensation accordée à l'époque à l'entreprise, le manque à gagner va s'élever en moyenne annuelle pour la période 2011- 2014 à Fr. 14 mios pour la radio et à Fr. 25 mios pour la télévision, soit près de Fr. 40 mios.

Avec 200'000 ménages exonérés de redevance radio et TV, c'est plus de Fr. 90 mios qui sont pris en charge par les payeurs de redevances. La Surveillance des prix estime que ces coûts doivent être mis à la charge de l'état et non des auditeurs et téléspectateurs s'acquittant de la redevance.

### 5.1.2. Potentiel de redevances supplémentaires lié aux payeurs

En matière de recettes de redevances, un potentiel important existe en ce qui concerne la soumission des entreprises. En 2008, les redevances encaissées auprès des entreprises se sont montées pour la radio à Fr. 16.8 mios, soit 3.6 % du total des redevances radio de Fr. 463 mios et à Fr. 11.7 mios pour la télévision, soit 1.5 % du total des redevances télévision de Fr. 795 mios<sup>5</sup>. Selon le rapport du Conseil fédéral<sup>6</sup> en réponse au postulat de la CTT-N du 17 février 2009 (09.3012), sur les 372'437 entreprises<sup>7</sup> établies en Suisse, seules 72'577 (19.5 %) paient la redevance radio en 2008 et 28'006 (7.5 %) la redevance télévision. Or, selon les estimations de Billag, 58 % de ces entreprises disposent de la radio (216'013) et 26 % de la télévision (96'833). Comme les relevés de Billag datent de plusieurs années, le Conseil fédéral reconnaît dans son rapport que ces chiffres sont peu fiables et que la proportion d'entreprises disposant d'une radio ou d'une télévision devrait être supérieure. Dès lors, sur la base des chiffres de Billag, probablement très inférieurs à la réalité comme mentionné ci-avant, si les 216'013 respectivement 96'833 entreprises disposant de la radio respectivement de la télévision s'acquittaient de la redevance due, il en résulterait un supplément de recettes d'environ Fr. 32.1 mios en radio  $[(216'013 - 72'577) \times (18.65 \times 12)]$  et de Fr. 26.7 mios en télévision  $[(96'833 - 28'006) \times (32.35 \times 12)]$ , soit plus de Fr. 60 mios au minimum. En outre, ce montant résulte du paiement des redevances dues par les entreprises soumises sur une année. Vu qu'en fonction de la loi, les entreprises comme les ménages, sont tenues de s'annoncer dès qu'ils disposent d'appareils de réception des signaux radio et télévision, le montant précité de Fr. 60 mios est à multiplier par le nombre d'années durant lesquelles la redevance était due mais n'a pas été versée. En d'autres termes, dans l'hypothèse où dans l'année en cours toutes les entreprises concernées s'acquittaient de la redevance radio et télévision, il en résulterait un supplément de redevances d'au minimum Fr. 180 mios sur la base de la prise en compte des années de retard 2008 et 2009 voire beaucoup plus étant donné qu'en fonction de l'art. 61, al. 3 ORTV les redevances non versées peuvent être réclamées sur cinq ans. A ce sujet, l'intention de renoncer au recouvrement rétroactif de la redevance auprès des entreprises doit être remise en question du point de vue de la sécurité du droit et de l'égalité. Le principe de l'obligation pour les entreprises de payer la redevance, dès lors que les programmes sont mis à disposition des employés respectivement de la

<sup>5</sup> p. 25 Finanzbedarf SSR 2011-2014

<sup>6</sup> Redevance de radio et télévision: réexamen de la perception et de l'encaissement, p. 43

<sup>7</sup> Chiffres repris du rapport Billag du 4ème trimestre 2008



clientèle, est valable depuis l'introduction du système de redevance. Sur la base des annonces reçues du public, la Surveillance des prix constate qu'une telle pratique n'est pas appliquée aux ménages privés, au contraire.

Dans le rapport Finanzbedarf 2011-2014, la SSR planifie pour les années précitées un supplément moyen annuel de redevances d'environ Fr. 30 mios par rapport à 2009. Pour l'année 2009, sur Fr. 1'158.1 mios de redevances, environ Fr. 28.5 mios sont payés par les entreprises.

Sur la base des renseignements fournis par la SSR concernant la répartition des redevances radio et TV entre ménages et entreprises pris en considération dans la planification, sur le supplément moyen annuel de redevances de Fr. 30 mios, le montant à attribuer aux entreprises est de Fr. 7.5 mios alors que potentiel de recettes supplémentaires provenant de ces dernières se monte, comme on l'a vu ci-avant, à plusieurs dizaines de millions.

### 5.1.3. Potentiel de recettes supplémentaires lié à l'encaissement

Dans le rapport mentionné ci-avant du Conseil fédéral, il est aussi fait état de certaines possibilités de simplification d'enregistrement et d'encaissement de la redevance de réception permettant de réaliser des économies. Parmi celles-ci, l'annualisation de l'encaissement. Ainsi, Billag se déclare prêt, déjà pour le mandat en cours, à remplacer la facturation trimestrielle de la redevance par une facturation annuelle et à transférer les économies ainsi réalisées aux ayants droit.

Cette mesure, qui pourrait être mise en œuvre rapidement, pourrait apporter des économies estimées à Fr. 10 mios<sup>8</sup>.

## 5.2. Recettes de publicité et de parrainage

Les recettes de publicité et de parrainage représentent 28 % des recettes de la SSR, le reste provenant pour l'essentiel des redevances.

Erfolgsrechnung Stammhaus 2008-2014												
(mios frs)	2004 r	2005 r	2006 r	2007 r	2008 r	2009 b	2010 p	2011 p	2012 p	2013 p	2014 p	Moyenne
<b>Publicité</b>	268.6	266.2	268.0	271.4	259.4	234.8	239.8	249.4	258.0	265.9	270.3	
augm.moy.pr 2009								14.6	23.2	31.1	35.5	26.1
Erfolgsrechnung Stammhaus 2008-2014												
(mios frs)	2004 r	2005 r	2006 r	2007 r	2008 r	2009 b	2010 p	2011 p	2012 p	2013 p	2014 p	Moyenne
<b>Parrainage</b>	47.8	48.3	59.1	59.5	65.7	59.7	57.9	56.5	56.9	57.5	58.1	
augm.moy.pr 2009								-3.2	-2.8	-2.2	-1.6	-2.5

Liées à la crise financière, les recettes publicitaires refluent de plus de Fr. 10 mios en 2008. Avec des recettes budgétées à Fr. 234.8 mios, l'année 2009 devrait enregistrer un nouveau recul de Fr. 25 mios par rapport à 2008. De 2010 à 2014, le plan prévoit une légère

<sup>8</sup> Réponse du Conseil fédéral du 17.02.2010 à l'interpellation Rickli N. 09.4141, point 2



remontée de ces recettes jusqu'au niveau d'avant la crise. Quant aux recettes de parrainage, après un léger recul budgété pour 2009, le plan enregistre une stabilisation jusqu'en 2014.

Il n'est pas évident pour la Surveillance des prix de juger de la plausibilité des recettes publicitaires planifiées par la SSR vu qu'à côté des facteurs conjoncturels, des facteurs structurels influencent aussi ces recettes. La télévision reste cependant un support important pour la publicité. Ainsi, par rapport à 2008, ce média a encore augmenté sa part de marché (27 à 29 %) selon une statistique de Média Focus. Les recettes publicitaires de la SSR, comme des médias écrits par ailleurs, dépendent fortement de la situation économique générale. Toutefois, pour la SSR, l'effet des fenêtres publicitaires suisses des diffuseurs privés étrangers est aussi important. Selon la SSR, un tiers de la publicité suisse (Fr. 178 millions) passe au profit des diffuseurs étrangers par le biais des fenêtres publicitaires, profit qui s'est accru avec l'augmentation des interruptions publicitaires offertes aux diffuseurs privés avec la révision de la LRTV. Dans ce cadre, la SSR estime à une quinzaine de millions de francs l'impact négatif sur les revenus publicitaires de la récente décision du Tribunal fédéral dans l'affaire TSR contre M6. Néanmoins, il semble, selon la presse, que les recettes publicitaires au début de 2010 devraient être meilleures que prévues initialement.

#### 5.2.1. Potentiel de recettes publicitaires lié à la révision de l'ORTV

La publicité a été libéralisée dans le cadre de la révision de 2007 de la LRTV et de l'ORTV, les programmes de la SSR étant cependant soumis à des restrictions. Ainsi, par rapport aux diffuseurs privés, il est interdit à la SSR de diffuser de la publicité à la radio ainsi que de la publicité et du parrainage sur ses offres en ligne, à quoi s'ajoute un cadre plus restreint en matière de publicité et de parrainage à la télévision.

Depuis le 1<sup>er</sup> février de cette année, la SSR comme les chaînes privées peuvent diffuser de la publicité pour la bière et le vin. Cela résulte de la révision de la LRTV adoptée par le Parlement en septembre dernier, en liaison avec l'application de la directive européenne « Télévision sans frontière ». La SSR a budgété à cet effet des recettes supplémentaires d'environ Fr. 4 millions. Selon l'entreprise, ce montant apparaît finalement même trop élevé, les annonceurs n'ayant jusqu'à présent pas accordé de budget supplémentaire, mais substitué au début la publicité pour la bière sans alcool avec celle de la bière avec alcool.

Le 1<sup>er</sup> avril est entrée en vigueur une révision partielle de l'ORTV alignant les dispositions sur la publicité et le parrainage sur les réglementations européennes. Par rapport aux diffuseurs nationaux, les diffuseurs étrangers disposaient, pour leurs fenêtres publicitaires, de possibilités plus larges. L'adaptation à la réglementation européenne a lieu en matière d'insertion (diffusion par blocs) et d'interruption publicitaire (durée entre interruptions), de durée de la publicité par heure, etc. Les restrictions imposées à la SSR en 2007 ayant profité davantage aux médias étrangers (fenêtres publicitaires) qu'aux diffuseurs privés nationaux, des propositions ont été faites dans le cadre de la révision de l'ordonnance précitée (art. 22 du projet, variante 1 et 2) de libéraliser quelque peu les règles imposées à la SSR concernant le temps de publicité quotidien (augmentation de 8 à 15 %), les interruptions publicitaires hors prime-time (augmentation entre 23 h. et 20 h.), l'offre en ligne (publicité et parrainage possible en lien avec le sport et le divertissement). Finalement, la décision définitive d'assouplir les règles pour la SSR sera prise par le Conseil fédéral lors du réexamen de la redevance de réception.



Un potentiel non négligeable de recettes commerciales supplémentaires résulte par conséquent de la décision du Conseil fédéral. Selon une étude de la SSR (cf Finanzbedarf 2011-2014, p.63), les recettes supplémentaires nettes, après déduction d'une commission d'acquisition de 30 %, générées par l'ouverture à la publicité et au parrainage des sites internet ont été estimées entre Fr. 6.4 mios (brut 9.1) (estimation conservatrice) et Fr. 8.9 mios (brut Fr. 12.7 mios) (estimation optimiste).

Afin que le Conseil fédéral puisse prendre sa décision en toute connaissance de cause, l'OFCOM a demandé à la SSR des estimations chiffrées liées aux modifications en matière d'offre en ligne, d'interruptions publicitaires, du temps de publicité (var. 2 du projet d'ordonnance).

Ainsi qu'on le voit dans le tableau suivant, la SSR estime à Fr. 12 mios les recettes supplémentaires annuelles résultant des mesures de libéralisation (cf. lettre SSR du 16 avril 2010 à l'OFCOM) :

Mesures de libéralisation	Mios Frs
Hausse des interruptions publicitaires (hors prime-time)	3.0
Elargissement du temps de publicité quotidien de 8% actuel à 15 %	3.0
Offre en ligne de publicité et de parrainage en liaison avec le sport et le divertissement	4.0
Publicité pour le vin et la bière	2.0
Total	12.0

Dans la mesure où des recettes supplémentaires seraient vraiment nécessaires à la SSR pour couvrir un déficit potentiel, la Surveillance des prix serait d'avis de les lui fournir par le biais de l'assouplissement de la réglementation en matière de publicité et de parrainage, ce qui permettrait à la SSR de renoncer à une augmentation de la redevance et en outre, de mieux répondre à la concurrence des fenêtres publicitaires suisses des diffuseurs étrangers.

## Examen du plan financier 2011 – 2014 (suite)

### Côté charges ou besoins financiers

#### 5.3. Assainissement de la Caisse de pension

Le déficit 2008 et celui budgété pour 2009 résulte principalement, selon la SSR, de deux facteurs liés à la situation conjoncturelle, soit le recul des recettes de publicité et le risque lié à la prévoyance. La crise financière 2008 ayant fait passer le taux de couverture de la caisse de pension à 89.9 %, la SSR a mis en place un nouveau plan d'assainissement. Lors de la dernière adaptation des redevances, la Surveillance des prix de même que le DETEC s'étaient élevés contre la planification pour les années 2007-2010 d'un montant de Fr. 23.4 mios pour le risque de prévoyance.

Dans le rapport annuel 2008 (p. 131), la SSR mentionne des mesures d'assainissement à hauteur de Fr. 19.1 mios pour les années 2010 à 2014. Dans le rapport Finanzbedarf 2011-2014 (p. 23), tab. 3.2 Besoins : maintien des prestations, la SSR mentionne, concernant le refinancement de la caisse de pension, un montant de Fr. 24 mios pour 2008 respectivement de Fr. 14 mios pour les années suivantes.



La SSR justifie le besoin d'assainir la caisse de pension par le taux de couverture de 89.9 % atteint à fin 2008. Vu que la baisse de ce taux en 2008 est liée à une situation conjoncturelle et non pas structurelle, la question se pose dès lors de la nécessité des Fr. 24 mios provisionnés en 2008 et des montants planifiés pour les années suivantes par la SSR. Selon les estimations de Swissscanto<sup>9</sup>, le taux de couverture des institutions de prévoyance atteint 98.3 % au 31 décembre 2009 contre 91.7 % une année auparavant. Avec un taux de couverture de 104,3 %, les caisses privées présentent même un léger excédent de couverture. En outre, depuis fin 2009, la situation s'est encore améliorée sur le marché boursier et rien n'indique que le mouvement ne va pas se poursuivre, ce qui va avoir pour effet de régler les problèmes de couverture de nombreuses caisses de pension. Les chiffres pour l'année 2009 de la caisse de prévoyance de la SSR ne pas encore disponibles.

Sur la base de ce qui précède, la Surveillance des prix peut considérer que les problèmes de couverture de la caisse de pension de la SSR sont en voie d'être résolus. A défaut des chiffres 2009 et de perspectives pour 2010 montrant la nécessité d'un assainissement rapide de la caisse de pension, elle estime que les montants planifiés ne sont pas justifiés.

#### 5.3.1. Rapport de AON Consulting

D'ailleurs, le rapport<sup>10</sup> d'AON Consulting, dont nous avons eu l'occasion de prendre connaissance tout récemment, confirme notre point de vue. Selon ce rapport, le rendement des placements se monte à 13.7 % en 2009 et le taux de couverture atteint à nouveau 100 % à la fin de cette année. De ce fait, EON Consulting considère<sup>11</sup>, à moins d'une nouvelle détérioration de la situation, que les charges planifiées de Fr. 14 mios par année ne sont plus nécessaires et que la réserve de Fr. 24 mios créée en 2008 peut être dissoute.

#### 5.4. Reconstitution des fonds propres

Les fonds propres ou capital propre sont constitués de la réserve générale de Fr. 480 mios, des réserves de profits disponibles d'environ Fr. 125 mios et depuis 2006 de la réserve de Fr. 124 mios affectée à la couverture des risques sur la prévoyance professionnelle. De 1999 à 2009, le degré d'autofinancement, soit les fonds propres en % du bilan, ont évolué comme suit :

(mios de frs)	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Capitaux propres						606.0	605.1	705.0	688.8	609.8
Total Bilan						1'170.0	1'188.1	1'150.1	1'144.8	1'094.4
Degré d'autofinancement	51.0%	50.0%	52.0%	52.0%	52.0%	51.8%	50.9%	61.3%	60.2%	55.7%

<sup>9</sup> Moniteur des caisses de pension Swissscanto au 31.12.2009

<sup>10</sup> Rapport à l'att. de l'OFCOM « Finanzbedarf der SRG für Ihre Pensionskasse », du 9 avril 2010

<sup>11</sup> p. 23 « Falls sich die Situation nicht wieder dramatisch verschlechtert, werden die im „Finanzbedarf 2011 – 2014“ der SRG eingestellten jährlichen Aufwendungen von CHF 14 Mio. pro Jahr nicht mehr nötig sein. Zudem kann die im Jahr 2008 gebildete Rückstellung von CHF 24 Mio. aufgelöst werden“.



Selon la SSR, sans mesures compensatoires, les déficits importants planifiés pour les prochaines années (2010 Fr. 74.4 mios, 2011 Fr. 41.6 mios, 2012 Fr. 42.0 mios, 2013 Fr. 20.6 mios, 2014 Fr. 44.6 mios)) vont faire passer le ratio de fonds propres de 41 % (sans la réserve pour la prévoyance) en 2009 à 14.4 % en 2014, soit un degré d'autofinancement nettement inférieur aux directives internes (50 %). C'est pourquoi le Conseil d'administration de la SSR a décidé pour 2010-2014 un train de mesures (réduction des investissements, vente d'immeubles, pas d'adaptations salariales, suppression remboursement de la redevance aux retraités, réorganisation Swissinfo, etc.) permettant de réduire l'endettement de Fr. 802 mios à Fr. 440 mios en 2014 (limite maximale Fr. 350 mios selon stratégie financière) respectivement de remonter l'autofinancement de 12 % à 28.2 %. Les moyens supplémentaires de Fr. 54 mios à partir de 2011 permettraient d'augmenter le ratio de fonds propres et de dégager un bénéfice de Fr. 16 mios en moyenne annuelle durant la période, contribuant à la reconstitution des fonds propres.

Selon la SSR, le déficit important de 2008 (Fr. 79 mios) résulte pour l'essentiel de la chute des encaisses publicitaires et de l'assainissement de la caisse de pension. Etant donné que le marché publicitaire ne va pas retrouver de suite son niveau d'avant la crise financière respectivement que l'assainissement de la caisse de pension est prévu sur cinq ans, un déficit structurel de Fr. 56 mios est budgété pour 2009, d'où le besoin de reconstituer les fonds propres, à défaut de quoi, compte tenu des déficits planifiés, les fonds propres vont tomber à un niveau jamais atteint.

Le résultat des exercices 2011-2014 dépend directement de l'évolution des recettes et des dépenses. Or, comme on l'a vu, du côté des recettes, il existe un potentiel en matière de publicité, liées à une décision d'assouplissement des règles, à laquelle on peut ajouter une évolution des encaisses publicitaires meilleure que celle planifiée, qu'on peut qualifier de relativement pessimiste. En outre, il y a aussi un potentiel en matière d'encaissement des redevances auprès des entreprises (plusieurs dizaines de millions de francs) ainsi qu'en matière d'exonérés. Du côté des coûts, on peut biffer pour la période 2011-2014 le montant annuel de Fr. 14 mios pour l'assainissement de la caisse de pension.

Ainsi, sur la base des chiffres effectifs 2009 publiés le 29 avril dernier, compte tenu du déficit de Fr. 46.7 mios au lieu des Fr. 56 mios budgétés, les fonds propres (Fr. 563.1 mios) représentent 50.5 % du total du bilan (Fr. 1115.9 mios).

Concernant le degré d'autofinancement, le Contrôle fédéral des finances (CDF), dans son rapport de 2006<sup>12</sup>, juge particulièrement importante la prescription par la SSR d'une part d'au moins 50 % des fonds propres. Or, cette part a doublé au cours des vingt dernières années. Selon le rapport précité, cette part s'élevait à 23 % (sans les réserves latentes) au début des années 1990, puis a été fixée entre 33 et 45 % en 1998 et situe entre 50 et 60 % aujourd'hui.

Les facteurs ci-dessus devraient eux-seuls corriger la situation, sans recettes supplémentaires, décrite par la SSR concernant l'évolution des fonds propres d'ici à la fin 2014.

Concernant la rémunération du capital étranger, la SSR mentionne dans son rapport avoir remplacé l'emprunt de Fr. 200 mios à 2.5 % auprès de PostFinance par un prêt contre reconnaissance de dette à un taux de 3.8 %. A ce sujet, il y a lieu de réfléchir à la question de

<sup>12</sup> Examen de la situation financière et de l'efficacité de SRG SSR idée suisse



savoir si la SSR ne pourrait pas bénéficier de conditions d'intérêts plus favorables par un prêt de la Confédération.

#### 5.4.1. Expertise des professeurs M.Boemle / R.Volkart

Dans leur expertise<sup>13</sup>, les professeurs Boemle et Volkart constatent qu'au vu du niveau actuel de l'endettement (Fr. 350 mios) de la SSR, l'appel à du capital étranger est tout à fait possible et que dès lors la situation en matière de liquidité ne peut pas être qualifiée de critique. Concernant les fonds propres respectivement le degré d'autofinancement (fonds propres en % du bilan), les experts arrivent à la conclusion, à partir des résultats de différents scénarios et de la comparaison avec des opérateurs étrangers, qu'une augmentation des fonds propres n'est pas nécessaire. Dans sa modélisation, l'expertise part de la planification faite par la SSR pour la période 2011-2014, avec les moyens supplémentaires de Fr. 54 mios, permettant la réalisation d'un bénéfice d'en moyenne Fr. 16 mios. Pour ses scénarios, elle considère un bénéfice zéro (soit moins Fr. 16 mios par rapport à la situation décrite par la SSR) et un assainissement non nécessaire de la caisse de pension (soit moins Fr. 14 mios). Dans le scénario 1, en prenant comme hypothèse que les recettes de publicité et de parrainage sont inférieures de 10 % à la planification ce qui équivaut à une diminution de recettes d'environ Fr. 30 mios par année, les fonds propres passent de Fr. 479 mios en 2010 à Fr. 352 mios en 2014, le degré d'autofinancement de 41.3 % en 2010 à 33.2 % en 2014 et le capital étranger de Fr. 390 mios en 2010 à Fr. 418 mios en 2014, montant qui reste, selon les experts, au-dessous du potentiel d'endettement de Fr. 500 mios. Quant au degré d'autofinancement (taux de fonds propres), supérieur à 30 %, il se situe dans la moyenne (30 à 40 %) des diffuseurs étrangers de droit public.

#### 5.5. Coûts de Swissinfo

Les versements de la Confédération couvrent le 50 % des coûts des programmes et des émissions de Swissinfo<sup>14</sup> à destination de l'étranger, soit environ Fr. 13 mios. Selon le Contrôle fédéral des finances, la prise en charge des coûts restants par la redevance contredit le principe d'équivalence de la redevance. Dans son rapport de 2006, le CDF recommande<sup>15</sup> d'ailleurs au DETEC de prendre les mesures nécessaires pour que l'offre de prestations en ligne de Swissinfo soit intégralement financée par les subventions de la Confédération.

Etant donné que les prestations de Swissinfo ont principalement pour but d'assurer la présence de la Suisse à l'étranger, la Surveillance des prix est d'avis que les coûts devraient être pris en charge dans leur totalité par la Confédération. Les remarques ci-dessus valent aussi pour les coûts des coopérations internationales TV5, 3sat, arte et Euronews.

<sup>13</sup> Gutachten « Betriebswirtschaftlich notwendige Eigenkapitalausstattung im Fall der SRG SSR idée suisse », du 16 avril 2010

<sup>14</sup> Le programme de consolidation PCO 2011-2013 des finances fédérales présenté ce printemps par le DFF prévoit la suppression dès 2012 de cette contribution. A titre de rappel, en 2005 le Parlement a refusé le démantèlement de Swissinfo décidé par la SSR suite à la volonté du Conseil fédéral exprimée dans le programme d'allégement budgétaire de 2003 de ne plus soutenir la plateforme. Depuis lors, la subvention de 50 % est inscrite dans la loi (art. 28 LRTV)

<sup>15</sup> Recommandation 3.6.2, p. 210



## 6. Remarques finales et recommandation

Sur la base des chiffres présentés par la SSR, en particulier des pertes effectives enregistrées au cours des dernières années et des déficits prévus pour 2009 et les années suivantes, des mesures s'imposent sous peine d'assèchement à terme des fonds propres et donc des problèmes de liquidité. La Surveillance des prix est toutefois d'avis qu'avant d'entreprendre une hausse de la redevance, déjà parmi la plus élevée en Europe, il y a lieu d'exploiter toutes les possibilités tant d'économies que de recettes potentielles. En outre, sous peine d'un relèvement quadriennal à venir de la redevance, cela au vu du renchérissement spécifique et continu à la branche des médias, il y a lieu de se poser la question quant à l'ampleur du service public, son développement futur et aux choix éventuels à faire à l'avenir. Nous invitons le Conseil fédéral à procéder à une évaluation de l'ampleur et du contenu du service public. On peut en effet se poser la question de savoir si une desserte équitable doit automatiquement avoir comme conséquence la diffusion d'un même nombre de programmes dans les différentes régions de Suisse.

En matière d'économies, la Surveillance des prix ne se prononce pas en détail sur le mandat de service public de la SSR et sur les prestations à fournir qui y sont liées ainsi que sur les projets à conduire. Cependant, elle invite le Conseil fédéral à procéder à une évaluation de ces questions.

La Surveillance des prix constate toutefois, sur la base de la comparaison entre chiffres planifiés et chiffres effectifs, de l'évolution des coûts, etc. (cf. notamment chap. 4 ci-avant) qu'il y a des possibilités d'amélioration en matière de conduite financière.

En matière de planification, la Surveillance des prix n'estime pas nécessaire, sous réserve de changements importants, la prise en compte sur la période 2011-2014 des coûts de Fr. 14 mios destinés à l'assainissement de la caisse de pension, coûts qui influencent de manière importante les résultats des exercices à venir. Au niveau des recettes à venir, à côté des recettes potentielles liées à la prise en charge par l'état des exonérations de redevances, il existe en plus un potentiel non négligeable de recettes supplémentaires de redevances en provenance des entreprises, qui n'est pas pris en compte dans la planification de la SSR. On peut ajouter à cela les économies, en faveur de la redevance, liées à l'annualisation de la perception. Pour ce qui est des recettes publicitaires, la Surveillance des prix considère que la SSR reste très prudente dans sa planification et que la situation devrait s'améliorer assez rapidement, compte tenu des signaux positifs de reprise économique. La Surveillance des prix estime en outre que la SSR pourrait bénéficier d'une décision positive du Conseil fédéral en matière d'assouplissement des règles pour la diffusion de publicité, ce qui lui amènerait des recettes publicitaires supplémentaires.

La SSR évalue ses besoins financiers annuels à plus de Fr. 50 mios. La Surveillance des prix estime que les importantes recettes potentielles ainsi que des coûts moins élevés que planifiés et un suivi plus attentif de ceux-ci, devrait permettre à la SSR d'équilibrer ses comptes.

Enfin, la Surveillance des prix n'estime pas non plus approprié d'adapter aujourd'hui la redevance au vu des discussions en cours, visant à terme à introduire une redevance indépendante d'un appareil de réception, qui va se traduire par une baisse du montant de la rede-

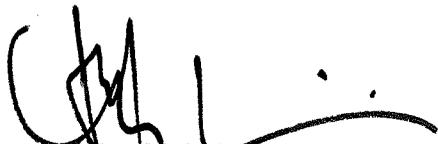


vance compte tenu de l'augmentation du nombre de ménages et d'entreprises assujetties au paiement. La Surveillance des prix soutient le projet mais considère cependant que, pour le financement de la redevance, d'autres points d'ancrage que le ménage et l'entreprise devraient être aussi examinés.

Sur la base de ce qui précède, en particulier des coûts moindres que planifiés (caisse de pension, fonds propres) et des recettes potentielles (publicité : reprise et libéralisation ; redevances : exonérés, encaissement, entreprises), la Surveillance des prix recommande au Conseil fédéral de renoncer à une augmentation de la redevance de réception radio et télévision.

Potentiel de recettes et d'économies (tableau synoptique) - Estimations (maximales) par année - Période 2011 - 2014

	Recettes (mios frs)	Economies (mios frs)
Caisse de pension (assainissement)		14
Fonds propres (reconstitution)		72
Swissinfo (prise en charge totale des coûts)		0 - 13
Autres économies		+ 0
Caisse de pension (dissolution réserve de 24 mios)	6	
Redevances (entreprises)	7.5 - 60	
Redevances (encaissement annuel)	10	
Redevances (prise en charge des exonérés)	0 - 40	
Publicité (assouplissement des règles)	0 - 10	
Publicité (reprise économique)	+ 0	

  
Stefan Meienhans  
Surveillant des prix